

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Interpellation (ordinaire)
Titre : Lausanne, administrée par des lausannois ?
Initiant-e(-s) : Pauline BLANC

Le groupe PLR s'interroge sur le lieu de résidence des employés de la Ville de Lausanne. Si l'on ne peut pas exiger un critère de primauté du domicile communal lors de l'engagement des collaborateurs, cela pose toutefois des questions, et en particulier pour les hauts fonctionnaires.

En effet, il peut paraître cocasse que des hauts fonctionnaires prennent des décisions au quotidien qui impacteront directement les lausannois, alors qu'eux-mêmes ne vivent pas la réalité lausannoise, puisqu'habitant hors de la commune.

Plus encore, certaines prestations dont bénéficient les collaborateurs de la Ville sont financées par les contribuables – qui eux ne bénéficient pas de dites prestations ou encore avantages – alors que ces collaborateurs paient leurs impôts... dans une autre commune voire un autre canton.

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. Sur l'ensemble du personnel communal, combien d'employés habitent la commune de Lausanne ? Le district de Lausanne ? Le canton de Vaud ?
 2. Sur l'ensemble des supérieurs hiérarchiques, combien d'employés habitent la commune de Lausanne ? Le district de Lausanne ? Le canton de Vaud ?
 3. Sur l'ensemble des secrétaire municipal, secrétaires généraux et chefs de service, combien habitent la commune de Lausanne ? Le district de Lausanne ? Le canton de Vaud ?
 4. Et en prenant en compte les adjoints aux fonctions susmentionnées ?
 5. La Municipalité est-elle attentive au domicile de la personne candidatant pour un poste au sein de la Ville ?
 6. La Municipalité porte-t-elle une attention particulière sur le domicile des personnes candidatant aux plus hauts postes de l'administration communale, soit secrétaire municipal, secrétaires généraux et chefs de service ?
-

Lausanne, le 4 novembre 2025
BLANC

Mme Pauline



Signataire(s) :